

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance **extraordinaire** du conseil tenue ce **seizième jour de février 2015 à 19h00** au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le Maire, Monsieur Gilles Fortier et avis spécial a été signifié à chacun des membres selon la loi.

15-02-065

Approbation de l'ordre du Jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

15-02-066

Entente AGROOP - Modification

ATTENDU le libellé de la résolution 15-01-014 de ce conseil.

ATTENDU qu'il y a lieu de préciser la volonté de ce conseil et de l'organisme Coop de Solidarité du marché public de l'Érable, faisant aussi affaires sous les noms d'AGROOP et de Coop de solidarité agroalimentaire de l'Érable et d'Arthabaska (ci-après AGROOP).

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer une nouvelle entente avec AGROOP et que cette entente stipule :

QUE les factures émises précédemment à AGROOP soient annulées.

QU'une facture détaillée au montant total de 10 378,56 \$ net de taxes soit facturé à AGROOP en date du 18 février 2015 en contrepartie des améliorations locatives effectuées.

QUE ce paiement soit effectué par AGROOP au plus tard le premier avril 2015 sans quoi AGROOP devra quitter le local sis au 679 Saint-Jacques Est au plus tard le premier mai 2015.

QUE l'article 6 du bail signé par les parties soit amendé de manière à ce que le loyer mensuel exigible soit de 0 \$ pour les premiers 24 mois et de 450,00\$ par mois pour la première période de renouvellement dudit bail.

QUE l'article 11 du bail signé par les parties soit abrogé.

ADOPTÉE

15-02-067

Achat d'un camion Dodge Grand Caravan 2015 – Désistement du fournisseur et attribution d'un nouveau contrat

ATTENDU le libellé de la résolution 15-02-050.

ATTENDU le désistement du vendeur.

ATTENDU la nouvelle offre de Laquerre Chrysler.

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'acheter de Laquerre Auto inc. une mini-fourgonnette Grand Caravan, année 2015, portant le numéro de série 2C4RDGBG9FR653701 pour le service des loisirs au montant de 20 463,12 \$ plus les taxes applicables de 3 078,77 \$, plus le frais de RDPRM de 101,78 \$ pour un total de 23 643,67 \$ conformément à la proposition de contrat de vente datée du 12 février 2015.

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements à Laquerre Auto inc. et à la S.A.A.Q.

De préciser que cette dépense est financée à même les activités financières de l'année en cours.

D'autoriser le directeur des Travaux publics, Dave Leclerc, à signer, pour et au nom de la Ville, ce contrat de vente d'un véhicule et à effectuer ou à faire effectuer les procédures normales lors de l'acquisition de véhicule soit, notamment l'immatriculation et le lettrage.

ADOPTÉE

15-02-068

Mise à jour du plan d'intervention – mandat à une firme d'ingénieurs

ATTENDU l'offre de services présentée par la firme d'ingénieurs EXP inc.;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder le mandat de mettre à jour le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées à la firme EXP inc. pour le prix de 20 800 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même le programme de transfert de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2014-2018).

ADOPTÉE

15-02-069

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire